

Vous travaillez dans le secteur des monteurs? Votre salaire va augmenter !

Quand votre salaire va-t-il augmenter ?

A partir du 1^{er} juillet 2017.

Comment votre salaire va-t-il augmenter ?

Il s'agit d'une indexation de 1,69% sur les salaires barémiques ainsi que sur les salaires effectifs.

Vous trouverez, ci-dessous, les nouveaux salaires:

Salaires barémiques 37 heures/semaine:			
Catégorie		Base	Effectif
A. Manœuvre	Min.	12,4554	14,7000
	Max	12,9475	15,2660
B. Manœuvre d'élite	Min.	12,7346	15,0111
	Max	13,2374	15,6323
C. Spécialisé	Min.	13,0910	15,4403
	Max	13,8798	16,3827
D. Spécialisé d'élite	Min.	13,4084	15,8176
	Max	14,2567	16,8404
E. Spécialisé travaillant au chalumeau, à l'arc électrique ou au marteau pneumatique	Min.	13,7088	16,1772
	Max	14,6132	17,2769
F. Qualifié	Min.	14,1694	16,7322
	Max	14,8713	17,5628
G. Qualifié d'élite	Min.	14,4036	17,0218
	Max	15,2483	18,0306
H. Qualifié travaillant au chalumeau, à l'arc électrique ou au marteau pneumatique	Min.	14,7598	17,4303
	Max	15,6951	18,5609
I. Brigadier	Min.	14,8785	17,5907
	Max	15,7999	18,7079
J. Contremaître	Min.	15,7299	18,6276
	Max	16,7145	19,7901

Votre Liberté
Votre Voix

